



TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 23-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
29 février 2012	2 363 890 484	2 367 356 743

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 363 890 484 actions s'élève à 2 577 240 792 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 9 221 513 droits de vote correspondant aux 9 221 513 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.